
Discussion de l'article de Paul Bouffartigue et Jacques Bouteiller

*Pascal UGHETTO **

L'abondance des études sur le temps de travail apporte, depuis plusieurs années, une connaissance qui concerne, tout d'abord, les faits eux-mêmes – traqués qu'ils sont par les diverses enquêtes statistiques et les questionnaires en tous genres, qui donnent lieu à des photographies détaillées des usages du temps et du rapport au temps. Elle alimente, d'autre part, une réflexion s'inscrivant davantage dans l'ordre de l'extrapolation, à travers l'interprétation qu'on peut en tirer en termes de tendances et de choix de société alternatifs. On peut même aller jusqu'à se positionner sur le terrain implicite ou explicite des recommandations quant à ces choix de société.

C'est l'attrait de l'article de Paul Bouffartigue et Jacques Bouteiller que d'enquêter plus en profondeur sur un espace intermédiaire, celui du rapport qu'entretiennent les salariés à leur temps de travail à partir de leur représentation de ce que peut être la norme temporelle. Comment est vécu le temps de travail, dans la perspective d'alimenter la réflexion sur les orientations possibles du ou des compromis sociaux susceptibles de s'imposer après un certain affaiblissement de la norme fordienne ?

Sur cette base, ce ne sera pas un faux-fuyant, pour les auteurs, que de pouvoir éluder la question de savoir si norme fordienne il y a effectivement eu dans les faits : pour le propos présent, qui se situe principalement au niveau des représentations, l'essentiel est que quelque chose de cet ordre existe dans la tête des personnes interrogées, agissant, pour elles, comme un

* Chercheur à l'IRES.

point de repère à l'égard duquel elles évaluent leur situation, son caractère normal ou anormal, juste ou injuste, son aspect souhaitable ou non, positif ou négatif.

Cette approche paraît adaptée à traiter de la question de la formation de la légitimité de nouvelles normes sociales et économiques, dont l'importance se manifeste d'un point de vue tant macro-sociologique (vers quelle société allons-nous ?) que macro-économique (quelles possibilités de fondation d'un nouveau régime d'accumulation ?). Ce commentaire visera donc à souligner les points de l'approche des deux auteurs qui permettent d'avancer dans un tel projet et à esquisser les points sur lesquels la discussion peut être engagée, dans la perspective d'un prolongement du travail ainsi entrepris.

Une approche de sociologie compréhensive

Quelques considérations méthodologiques semblent utiles pour expliciter l'apport de l'article de P. Bouffartigue et J. Bouteiller. L'approche adoptée par les auteurs relève d'une posture de sociologie compréhensive : elle s'intéresse au sens que les personnes confèrent à des faits qui les concernent et à la manière dont elles les évaluent. C'est bien là la signification du concept de « normes du temps de travail » que définissent les auteurs dans l'amorce de leur texte. Tout en rappelant ce que de telles normes peuvent avoir d'historiquement et de socialement constitué, ils en viennent à situer la norme dans ce qu'elle a d'irréductible à une moyenne statistique pour la rattacher aux perceptions normatives individuelles et collectives à l'aide desquelles les personnes interprètent le monde : « Elle comporte une dimension de prescription positive et de légitimité, elle est associée aux valeurs et idéaux que mobilisent les individus. Une norme sociale ne s'impose comme centrale que si elle est non seulement majoritaire, mais également visible – dans le droit ou les conventions – et légitime aux yeux des acteurs qui la mettent en œuvre » (p. 139).

Ce principe est essentiel : il signifie que toute démarche visant à comprendre les ressorts de la formation d'une réalité d'ordre macro-social ayant vocation à rétroagir sur les comportements individuels, comme les normes sociales, ne peut faire l'économie de la compréhension de ce qui va pouvoir actionner chez les personnes une disposition à s'y conformer. Une réalité institutionnelle n'exerce pas sa force obligatoire sur les personnes par elle-même, par sa seule existence ; encore faut-il que cette force obligatoire prenne sens et effet chez ces personnes. En d'autres termes, c'est avant même toute adoption d'un postulat d'individualisme méthodologique ou de holisme que, dans le cadre d'une telle problématique, on en vient à poser la nécessité d'une démarche de sociologie compréhensive. Valeurs et normes, ce thème central de la sociologie au XX^e siècle est désormais revu par des

travaux du type de celui ici commenté, qui cherchent à voir comment les personnes manient l'idée, à leurs yeux, de ce qui a de la valeur, de ce qui importe, de ce qui devrait être, etc., pour mieux saisir les tendances plus générales au niveau de la société et leurs recompositions.

Ce n'est pas pour autant que le sociologue doit renoncer à mettre en relation ces interprétations ou représentations propres aux personnes avec des dimensions plus macro-sociales et macro-économiques : c'est ce que font les auteurs en mettant les « nouvelles exigences de disponibilité temporelle » des salariés en référence avec des évolutions économiques (instabilité des marchés, formes de la concurrence, etc.), sociologiques (aspirations des salariés à la maîtrise individuelle de leurs temps, etc.), juridiques (évolution permissive du droit du travail), ou encore techniques.

Les normes sociales du temps de travail

Cela dit, la notion de norme sociale doit toujours composer avec une réalité statistique : les normes temporelles que tentent de spécifier les auteurs à partir de la seconde partie de l'article sont ces situations suffisamment *communes*, ou répandues, pour avoir un aspect un tant soit peu normal, au sens de non extravagant, ce qui laisse aux salariés la possibilité de juger du caractère normal – au sens, cette fois, de « juste » – de leur situation. Ainsi s'apprécie la légitimité de ces normes : la « norme flexible hétéronome » est associée par les auteurs à une « faible légitimité sociale » dans la mesure où, si elle est devenue relativement fréquente, les salariés concernés s'en accommodent plutôt par défaut et perçoivent comme plus désirable la « norme fordienne » ; de son côté, la « norme flexible autonome », bien que tout aussi « hors norme » vis-à-vis de cet idéal hérité du fordisme, n'en est pas moins dotée de davantage de légitimité car estimée acceptable, voire plus, par ceux qui s'y insèrent.

Les normes temporelles décrites par les auteurs jouent donc sur les relations compliquées entre le quantitatif du pourcentage des personnes concernées et le qualitatif de l'appréciation de ces personnes à leur sujet. Derrière cette notion, se profile, par suite, la question d'une tension : jusqu'où une norme peut-elle s'imposer ? Jusqu'à quel point peut-on tendre le fil sans qu'il casse, autrement dit jusqu'à quel point peut-on étendre une forme de « disponibilité temporelle » sans rencontrer de refus suscité par le heurt de valeurs avec lesquelles les personnes jugent ne pas pouvoir transiger ?

Il y a encore quelques années, on aurait pu résoudre la question de manière tranchante en faisant référence aux rapports de force : la norme flexible hétéronome est acceptée par ceux qui la subissent parce que la situation économique et sociale fait qu'ils n'ont pas d'autre choix, si ce n'est de s'exclure complètement ou de lutter collectivement. Les auteurs soulignent, du reste, à quel point, en effet, on peut parler d'échange social « asy-

métrique » et de consentement forcé. Toutefois, ils hésitent, en partie, se souvenant que, malgré tout, il n'y a pas d'ordre qui ne tienne sans un certain consentement des dominés. Mais, surtout, le tournant compréhensif est passé par là, dans les sciences sociales, qui invite à prendre au sérieux la manière dont les personnes s'expriment sur leur situation et la rationalisent.

On serait tenté, à ce niveau, d'inciter les auteurs à s'engager jusqu'au bout dans ce tournant compréhensif auquel ils ont, semble-t-il, voulu contribuer et qui repositionne les termes de ce dilemme de l'acceptation de l'ordre. Car, à bien y regarder, toutes les normes temporelles évoquées par eux ne tiennent qu'en raison d'un travail d'accommodement à cette norme, de la part des personnes, d'un travail de rationalisation du sens qu'elle est susceptible de prendre pour elles. Ce sens est véritablement inventé par les personnes et c'est lui qui contribuera à l'émergence d'une nouvelle légitimité. Le portrait 2, du cadre commercial, illustre bien comment un individu ne tire pas parti d'avantages supposés évidents d'une norme flexible autonome mais construit le sens qu'elle a pour lui à partir des contraintes, problèmes et ouvertures qu'elle lui offre, dans un contexte donné (pas d'enfants, effort pour ne pas trop subir l'intrusion de sa vie professionnelle dans l'univers domestique, mais longueur des temps travaillés...). C'est une construction de tous les instants et une justification (rationalisation) permanente dans les champs professionnel et domestique qu'on imagine chez cette personne. On perçoit la rétroaction et l'imbrication extrêmement complexe entre, d'un côté, le registre de l'action, ses contraintes et occasions favorables dans la vie quotidienne au sein des différents espaces à articuler (espace professionnel, avec les attentes de l'employeur, des clients, les aspirations personnelles, etc., et espace domestique, avec les attentes du couple, les concessions que l'un et l'autre, dans le couple, sont disposés à consentir, etc.) et, de l'autre, les représentations. L'idée du légitime – mélange entre le souhaitable et l'acceptable – se construit par un travail de réflexion sur les conditions de l'action, sous contrainte de la cohérence que l'individu doit élaborer entre les divers espaces de son existence.

Même chose, bien que renvoyant à une situation individuelle plus difficile car plus contrainte, avec le portrait illustrant la norme flexible hétéronome. Dans ce cas, on voit comment le travail de rationalisation se trouve à rechercher le sens de la situation professionnelle pour que celle-ci soit un tant soit peu tenable pour la personne sans pour autant occulter les insatisfactions. Mais il serait intéressant de voir quel travail de rationalisation serait réalisé, au sein de cette même norme, par un tout autre profil d'individu, par exemple un étudiant qui la vivrait comme circonscrite (l'essentiel est représenté par ses études) et provisoire.

Pour une cartographie de l'ordre temporel et de ses recompositions

Du coup, une question se pose : comment s'exerce le rôle de référence de la norme fordienne vis-à-vis des autres normes, au sein d'un ensemble structuré plus large que l'on pourrait appeler un ordre temporel ? Ou, plus exactement, comment la place et le rôle de cette norme évoluent-ils à mesure que l'ordre temporel ancien se déstructure et qu'un autre semble en tension ? La constante paraît être que, autrefois comme aujourd'hui, la norme fordienne apparaît, aux yeux de beaucoup, comme la plus désirable. Mais les auteurs laissent apercevoir, d'une part, qu'elle s'est trouvée questionnée, dans les ménages salariés, à partir du moment où s'est étendu le travail salarié des femmes (son sens a dû, dans ce cas, au minimum être reconstruit) et, d'autre part, que, même dans la période fordienne, elle ne concernait pas tous les salariés : parlant, en association avec cette norme, des « loisirs populaires » (p. 146) ou encore d'une faible implication subjective dans l'activité professionnelle, les auteurs signifient, sans l'explicitier, qu'ils la font correspondre prioritairement aux emplois d'exécution. Sans qu'ils précisent quels autres régimes coexistaient à ses côtés à l'époque, ils laissent penser que des catégories faisaient avec, voire valorisaient, d'autres normes temporelles. La légitimité de la norme fordienne, à sa grande époque, a donc pu reposer sur un mécanisme complexe, si l'on veut décrire les équilibres entre forces sociales. Des expériences sociales contrastées cohabitent, à une même période, entre catégories sociales, qui conduisent à appréhender avec des regards assez différents les enjeux des normes temporelles. Comment tout cela s'articule-t-il, voire, simplement, cohabite-t-il ? Comment fonctionnait l'ordre temporel fordien ? Était-ce une juxtaposition de normes temporelles partielles (celui de la grande masse, celui des cadres, ou de catégories de cadres, celui des agriculteurs, etc. ?), au sein desquelles chacun trouvait son compte ? Ou était-ce davantage, c'est-à-dire un ensemble plus articulé ? On voit à l'heure actuelle comment diverses catégories professionnelles (les agriculteurs, les médecins, etc.) réévaluent leur norme temporelle, cessent de la considérer comme naturelle et valorisable, en se montrant comme obnubilés par les trente-cinq heures des salariés. Preuve, pour les années en cours, que les normes ne font pas que co-exister : certaines interrogent les autres. De quoi part-on, pour ce qui est de l'époque fordienne ? Quelle norme était-ce que le régime temporel fordien ? Comment s'exerçait-elle ?

Et de quelle forme est l'ordonnement actuel, sujet des auteurs ? Il semble qu'une dimension non stabilisée lui soit implicitement associée par l'article en raison, notamment, de l'existence, pour la norme flexible hétéronome, d'un fort degré d'insatisfaction de ceux qui en relèvent. Cela expliquerait que les auteurs s'en soient tenus à un portrait des différentes normes

sans avancer davantage dans le travail de composition du tableau, c'est-à-dire dans l'esquisse de l'économie générale des normes temporelles entre elles.

Des pistes, des hypothèses, auraient néanmoins été les bienvenues pour donner à voir des lignes de compréhension de la dynamique en cours. On sait que l'on a affaire à une dynamique de transformation probablement compliquée. Il faut une théorie prenant le risque de sélectionner et de privilégier des éléments du réel pour introduire de la lisibilité là où on ne voit que du chaos. Les auteurs n'ont, sans doute, qu'à pousser leur parti pris compréhensif pour avancer dans ce sens. Il n'est qu'à envisager l'étude de l'interprétation par les personnes de leur expérience ou situation sociale et de ses contraintes, bref, l'étude du travail de rationalisation de cette expérience. Le matériel empirique existe, dans les enquêtes réalisées par les auteurs. Il peut sans doute être exploité dans ce sens, moyennant des choix d'hypothèses. Il faut peut-être ainsi renvoyer à l'expérience de la condition salariale, dont on peut se demander si elle n'est pas devenue plus éclatée ou, plutôt, plus complexe qu'auparavant. Le « salariat de confiance », que connaît si bien Paul Bouffartigue, n'occupe plus une place anecdotique. Or, pour lui, l'expérience est celle d'une situation professionnelle qui ne se rabat pas aisément sur le vécu de la condition de salarié – mais qui n'exclut pas, dans le même temps, face à un certain envahissement de la vie personnelle ainsi qu'au constat malheureux de l'absence de retours sur certains investissements consentis, de vouloir conserver la référence partielle à une telle condition. Dans le cadre d'une telle expérience, la norme fordienne peut être appréhendée de façon assez paradoxale : dépourvue de sens, pour l'essentiel (voire à rejeter : elle incarne les contreparties d'un statut d'exécutant), elle reste, en partie, désirable pour les garanties qu'elle offrirait pour se prémunir de certains abus.

Mais cette population cohabite avec d'autres, vivant des expériences fort différentes, soit davantage marquées par la condition salariale et valorisant la norme fordienne (*cf.* le portrait 1), soit caractérisées par un rapport spécifique à l'emploi salarié (*e.g.* : à nouveau l'emploi aux horaires atypiques mais vécu comme temporaire, pendant des études destinées à amorcer une trajectoire vers, par exemple, le salariat de confiance).

Une telle complexification de l'expérience de la condition salariale est une hypothèse qui conduirait à suggérer que les lignes de recomposition de l'ordre temporel pourraient s'interpréter comme procédant d'une sorte de dynamique de l'ajustement, dans une logique de tectonique des plaques : des expériences variées, qui ne se hiérarchisent plus aussi fortement qu'auparavant, mais présentent une prégnance presque équivalente, cherchent une place l'une à l'égard des autres. Cela n'aurait alors rien à voir, ni avec l'idée d'une dynamique du rapport de force autour d'un dynamitage de la

norme fordienne ni avec celle d'un temps intermédiaire entre une ancienne norme dominante (fordienne) et une nouvelle, à venir. Les trois normes décrites par l'article seraient actuellement en train de chercher leur forme définitive et à se caler sur une place à peu près stabilisée. À moins que des luttes collectives n'amènent, un jour, des professions ou des catégories (les infirmières ? les professeurs ? des cadres ?) à mettre en forme une expérience vécue, des problèmes, des revendications, qui parviennent à faire sens par-delà l'éclatement de l'expérience de la condition salariale et recréent, ce faisant, de l'homogénéité ? Tout dépend, en fait, des forces sociales susceptibles de se constituer sur la base des expériences vécues : forces sociales correspondant à la variété de ces expériences ou réunies, par-delà cette diversité, par le sentiment d'une condition et d'un intérêt communs ?

Au fond, quelles forces sociales derrière les normes temporelles et la légitimité de l'ordre temporel ?

On se situe là face à de pures conjectures, mais ces hypothèses pourraient être retravaillées avec un examen plus systématique des représentations des personnes interrogées. Or, c'est une des limites de l'article que de ne nous avoir proposé que deux portraits illustratifs. Les auteurs ont rassemblé un corpus de deux cents entretiens qui peut vraisemblablement être exploité plus systématiquement pour étudier, au sein des normes temporelles, ce que les individus concernés laissent à voir comme façon de rationaliser leur situation, comme disposition à s'en accommoder, à s'en sortir, à se reporter sur d'autres enjeux, mais aussi comme envie d'emprunter d'autres trajectoires, ou comme tensions résultant d'une impression d'être bloqués dans un cul-de-sac peu favorable.

La visée d'un tel travail, peut-on penser, serait d'aider à avancer dans l'analyse des recompositions des forces sociales susceptibles d'alimenter (notamment en argumentaires) la formation de nouvelles légitimités et de nouveaux compromis sociaux, passant ainsi d'une analyse compréhensive des expériences catégorielles des normes temporelles à une analyse de la formation des compromis sociaux.

On peut donc concevoir l'espoir que les auteurs continuent de fouiller la richesse de ce qu'ils ont accumulé pour nous éclairer encore davantage sur cette question ardue des dynamiques de recomposition des ordres sociaux.